



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des élections et de la réglementation
Affaire suivie par Sylvie BEIGNON
tél : 05.63.45.61.42
sylvie.beignon@tarn.gouv.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA MODIFICATION
D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE.

DEUX EXEMPLAIRES DES STATUTS signés. (si modification des statuts)

LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE faisant état de la modification statutaire

UN PLAN PARCELLAIRE des immeubles concernés ou du lotissement formant l'association syndicale (si modification)

LE TEXTE QUI SERA INSERE AU JOURNAL OFFICIEL dans le délai d'un mois.

Les mentions relatives au siège social ne doivent pas faire apparaître les mentions « **chez M. ou Mme ...** », la Commission nationale de l'informatique et de libertés (CNIL) imposant l'anonymat en raison de la mise en ligne des publications du Journal officiel. (Le règlement s'effectue à la réception de la facture).

MODIFICATION – document de la Direction de l'information légale et administrative n° 852070002,